

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} NOVEMBRE 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 1^{er} novembre 2019*

Aujourd'hui, à dix heures trente minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 2 Loi resserrant l'encadrement du cannabis

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.